



Achat de fond de commerce et reprise de la société

Par **bazo040**, le 15/04/2019 à 11:40

Bonjour je suis Algérien, souhaitant investir en France en achetant un fond de commerce et la reprise de la société aussi d'un restaurant, faut il que je le fasse avant de demander un Visa long séjour, sachant que je dispose de Visas touristiques et que je suis assez souvent sur le territoire Français. Je compte m'installer et agrandir mon projet .

Par **Visiteur**, le 15/04/2019 à 13:41

Bonjour monsieur,

Je vous conseille un peu de lecture

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22494>

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/etranger-creer-entreprise-france>

Par **bazo040**, le 15/04/2019 à 14:44

Merci beaucoup pour votre réponse Monsieur, cependant, je voudrais savoir si en cas de reprise d'une société et l'achat d'un fond de commerce, et que je désigne un gérant pour la société, est il possible pour moi de demander plus tard un titre de séjour.

Et puis faut il acheter un fond en premier ou bien demander un visa LS en premier, j'avoue que je suis perdu.

Merci encore